

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

CM 24/IX/2019- 1/4

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

Mardi 24 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 24 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

Etaient présents: Mme Nadège DELPECH, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Jean-Pierre DURET, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Jacques REMY,

Absents excusés: M. Francis DEMARQUE a donné pouvoir à Jean-Jacques REMY ;
M. Bernard CARON a donné pouvoir à Jean-Paul LEQUEUX ;
M. Frédéric NAVARRE a donné pouvoir à Jean-Louis DUROS.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

18h30 : début du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

Contrats d'assurance de la commune.

Jean-Jacques REMY, 1^{er} adjoint, annonce que l'ensemble des contrats d'assurance (Hors véhicules) a été revu avec l'agent MMA de Soissons. Les contrats datant de 2001, il était temps de les réactualiser, de nouvelles formules spéciales communes ayant été créés.

Il était nécessaire de disposer d'une assurance particulière pour le bus scolaire effectuant la liaison BASSOLES – BRANCOURT – PREMONTRE pour les élèves et pour l'accompagnatrice. De plus, ni l'étang, ni le cimetière ne faisaient l'objet d'une assurance particulière.

Ce nouveau contrat apporte de nouveaux avantages, comme :

- une baisse de la franchise en cas de sinistre,
- le recours à un expert qui peut défendre la commune lors d'un litige,
- assurance des "missions collaborateurs" pour garantir employés communaux ou conseillers municipaux qui se déplacent au profit de la commune (réunions, détours pour déposer des documents dans une autre mairie...),
- assurance complémentaire des élus (protection juridique),

Ce contrat renégocié avec ces protections complémentaires coûtera 7 718 € par an contre 7 867 € auparavant.

Cambriolage ferme Doffemont.

Le hangar de la ferme située face à la Mairie où sont entreposés le tracteur, le sel de déneigement et de l'outillage a fait l'objet d'un cambriolage. Les cambrioleurs ont emporté des jerricans de gasoil, une débroussailleuse et du petit outillage. Monsieur le Maire a déposé une plainte à la gendarmerie.

Mise au point sur les travaux.

- **Stationnement rue Saint Maurice.**

Un ingénieur expert de l'ADICA (l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) sera présent à Brancourt le 1^{er} octobre afin de proposer une implantation, des places de stationnement qui soit conforme à la réglementation.

– Ralentisseurs aux entrées du village.

A la demande de Monsieur le Maire, l'ADICA relance la mise en place des écluses destinées à ralentir la circulation aux entrées du village. Deux écluses pourront être réalisées conformément à la commande précédente : celle à l'entrée venant d'Anizy Pinon et celle à l'entrée venant de Prémontre. L'appel d'offre du marché public vient d'être lancé par l'ADICA.

Concernant l'écluse à l'entrée venant de Coucy, elle doit faire l'objet d'un nouveau devis, les Services de la Voirie Départementale exigeant la pose préalable de bordures de trottoirs avant installation.

Le conseil doit à nouveau se prononcer et vote à l'unanimité 864 € pour la maîtrise d'œuvre à l'ADICA et 24 900 € pour les travaux. (4980 € de TVA seront récupérés et le montant de la subvention atteindra 49%).

– Rampe d'accès Mairie.

Les finitions de l'enrobé autour de la rampe d'accès pour handicapés place de la mairie sont terminées. La facture KATEC (3 610 €) sera imputée sur l'enveloppe réparation entretien voirie.

Le rejointoiement des pierres de soubassement de la façade et les pierres de seuil seront confiés à deux entreprises différentes, le rejointoiement pour 984 € TTC à la société RGE qui a réalisé la rampe d'accès et les deux pierres de seuil à l'association "le point du jour" pour 389 € TTC.

– Cimetière.

Les allées du cimetière sont prêtes à être goudronnées, les employés municipaux ont recommencé les travaux de construction des murets pour contenir la terre le long de ces allées.

– Préau école maternelle.

Le mur du préau de l'école maternelle présente de nombreux signes d'altération, notamment le mur extérieur qui nécessite un rejointoiement. Un devis de 1 302 € de l'association "le point du jour" de Coucy est approuvé à l'unanimité par le conseil et pourra être exécuté entre octobre 2019 et mars 2020.

– Divers.

Un devis indicatif a été demandé à cette association d'insertion pour le mur de soutènement de la place Jules Gattère (descente vers l'étang). 80 m², 30 heures de travail, 3977 €.

– Adduction d'eau.

Les travaux de la rue saint Maurice (2^{ème} des 4 tranches de rénovation prévues par le syndicat des eaux) se sont très bien déroulés en juillet, bien plus vite que prévu. Subsistent quelques réserves sur des finitions qui seront reprises par l'entreprise.

Décision modificative :

Acquisition de divers matériels appartenant au syndicat des eaux Pinon-Brancourt.

Le conseil est (à nouveau) consulté pour valider l'achat par la commune de matériel du syndicat des eaux Pinon - Brancourt. Il s'agit d'une opération comptable pour intégrer le matériel à l'inventaire. Le conseil approuve à l'unanimité l'acquisition d'un Renault Kangoo (prix comptable 300 €) et d'un tracteur + remorque + épareuse (valeur comptable 1€).

Cantine.

La société NEWREST qui cuisine et livre les repas de la cantine réactualise ses prix comme chaque année avec une augmentation de 1,27% conformément à la convention. Cela porte le coût du repas (hors accueil périscolaire) à 2,71 €.

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour souligner le remarquable travail de Mme Odile BENOIT à la cantine et notamment, en relation avec la secrétaire de Mairie, l'absence de gaspillage grâce au suivi des absences et à l'anticipation.

Intercommunalité.

La CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) attribue aux communes des enveloppes financières pour compenser le déficit des recettes fiscales qui sont désormais directement encaissées par la CCPC :

2017 : 6 898€
2018 : 4 001 €
2019 : 3 356 €

USEDA - Accès Internet.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet d'avenant à la convention Très haut débit.

Brancourt dispose de la fibre jusqu'à l'armoire téléphonique, l'USEDA (Union des secteurs d'énergie du département de l'Aisne) propose de développer la fibre en porte à porte dès 2022 moyennant un coût réel de 20 820 € suivant le plan de financement établi ci-dessous :

La commune devrait régler à l'USEDA la somme de :

1 057 € tous les ans jusqu'en 2022 puis la somme de 1410 € par an de 2023 à l'année 2038. (parallèlement l'USEDA investit la somme de 6 345 € par an).

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

CNAS :

(Comité national d'action sociale au profit des employés communaux). La commune doit payer 134,50 € par employé retraité afin que ceux-ci puissent continuer à bénéficier des avantages offerts par le CNAS. Afin de ne pas payer des cotisations pour rien, Monsieur le Maire demande à la secrétaire de Mairie de contacter ceux-ci afin de savoir s'ils ont recours au CNAS.

Acquisition de terrain.

Trois terrains sont à vendre, les parcelles C464, C465 et C466 soit un total de 27,56 ares situées à côté du pont à chevaux et de la rue de la Montinette pour la somme de 5000 €.

Une partie près du Ru de Bordet est en marécage, l'autre située en hauteur est saine. La commune a la possibilité d'acheter ces terrains, de réaliser une zone de retournement permettant aux véhicules de faire demi-tour, d'assainir et de nettoyer le ru à proximité du pont et de financer ces travaux en proposant un terrain à bâtir. Le conseil approuve cet achat à l'unanimité.

Attribution d'un numéro de voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue le numéro de voirie 43^{Bis}, à la maison de Monsieur et Madame COUSIN en cours de construction sur le terrain situé entre le 43 et le 45 de la rue saint Maurice.

Adhésion au SIDEN-SIAN

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de 7 communes des départements de l'Aisne et du Nord au syndicat SIDEN SIAN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord) principalement pour l'eau potable.

Encaissement chèques.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- Un remboursement EDF de 154,21 € trop perçu ;
- 198 € en chèques et 48 € en numéraire, concernant les invités non Brancourtois au repas de la commune.

QUESTION DIVERSES**Adhésion à Aisne Ingénierie.**

Le conseil municipal approuve l'adhésion à Aisne Partenariat Investissement moyennant une cotisation de 568 € par an. Le taux d'aide programmé pour les travaux effectués par la commune avec leur aide sera de 30%.

Bornage.

Le 4 octobre, Monsieur le Maire est convié par le cabinet de géomètre expert HOUDRY pour assister en qualité d'officier de police judiciaire à un bornage rue saint Maurice.

Route rouge.

La mairie d'ANIZY a pris un arrêté de fermeture de la route rouge pour permettre à la société Marron avec laquelle elle est en litige, de reprendre les travaux qui n'ont pas été bien réalisés sur la partie Anizienne de la route rouge (réouverture prévue le 30 octobre au plus tard).

Défense incendie.

Suite aux travaux d'adduction d'eau, la commune a réorganisé l'installation des bouches à incendie. Outre l'amélioration de la pression, la disposition des bornes assure une bien meilleure répartition des moyens de lutte contre l'incendie et permettra de ne pas installer une bête à réserve d'eau rue saint Maurice. Deux poteaux restent encore à installer pour parfaire le maillage.

Rapport annuel USEDA.

Malgré les efforts et les expertises, une famille de Brancourt est toujours victime de coupures de courant fréquentes et intempestives.

Pavoisement

La commune sera pavoisée le 25 septembre en raison de la journée d'hommage national aux Harkis.

Bus restaurant.

Après discussion ayant fait l'unanimité au conseil municipal, Monsieur le Maire adressera au bus restaurant « le voyage gourmand » un courrier rappelant qu'il est autorisé à ouvrir son restaurant à Brancourt un mercredi par mois à l'exclusion des autres jours, sauf en cas de "privatisation" programmée du bus par un particulier Brancourtois, auquel cas il est autorisé à stationner n'importe quel autre jour.

Déchets verts - poubelles marrons

Jean-Louis DUROS annonce qu'il réalisera un Brancourtois info afin de rappeler aux Brancourtois que les bacs marron destinés à l'enlèvement des déchets verts cesseront d'être ramassés pendant la période hivernale (dernier passage vendredi 25 octobre 2019). La collecte reprendra au printemps le vendredi 3 avril 2020.

La séance est levée à 21h45

Prochain conseil municipal :

Une réunion du conseil municipal aura lieu le mardi 5 novembre 2019 à 18h30.

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Jean-Louis DUROS



Le Maire
Francis KOCK


